

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET, L. ROQUEPLAN, MD. PAGES,

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, B. CLARETON, M. TEISSIER L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,

R. THIERS-SIMON, C. LABARDE

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),

D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), M. LOMBARDO (pouvoir à MD. PAGÈS), C. BARRY

(pouvoir à C. LABARDE), B. REYNÈS, S. DIET, N. AUBERT

ABSENTS :

Mme N. BOUABDALLAH

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

20240925 – 22/URBA01. AUTORISATION DE SIGNER LA PROMESSE UNILATERALE DE
VENTE DU TENEMENT FONCIER « ILOT ATEC » AVEC LE BAILLEUR SOCIAL « UN TOIT POUR
TOUS

Par arrêté 2017-16 du 28 mars 2017, la Préfecture a déclaré d'Utilité Publique l'opération d'aménagement de l'îlot ATEC/KOULBERG et a approuvé le dossier de DUP.

La Ville a délégué à l'EPF PACA le portage foncier de l'ensemble du projet d'aménagement. L'EPF a procédé à l'acquisition de l'ensemble des parcelles concernées et à la démolition des immeubles dégradés en vue de la réalisation d'une opération de construction de logements sociaux. Par la suite, la Commune a acquis la parcelle AC 393 et démoli la maison s'y trouvant afin d'agrandir le tènement foncier.

A l'issue d'un appel à candidature, la Commune a retenu le groupe Edouard Denis pour la réalisation de cette opération. Ce dernier s'étant désisté en janvier 2024, la Commune a consulté différents promoteurs et bailleurs et a retenu « Un toit pour tous » pour réaliser le projet ATEC.

Le projet prévoit la réalisation de 27 logements locatifs sociaux dont 3 T4 réservés à l'association « Vivre et Devenir » lauréat d'un appel à projet départemental pour l'habitat inclusif.

Les services de France Domaine ont été consultés en date du 24 Juin 2024.

La Commune de Châteaurenard a fixé le prix de vente à 250 000 €.

La signature de l'acte de vente définitif interviendra après accomplissement des formalités administratives, dont l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Vu l'examen de ce dossier en commission Travaux-Aménagements le 11 septembre 2024,

Les explications du rapporteur entendues,

Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer la Promesse Unilatérale de Vente au profit de « Un Toit pour Tous » ainsi que tous documents y afférents.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

